

Date : 26 janvier 2023

Rédacteur : Alexandra BONNE

Rubrique : Economie Juridique/Fiscalité Vie syndicale Filière
 Assurances Aides au reboisement Chasse Autres

Diffusion : Présidents UR Présidents Syndicats Administrateurs Fédération

Recommandations de diffusion : Administrateurs Syndicats Adhérents
 Relation Presse Grands Publics

FRANSYLVA Conseil juridique personnalisé

Le service juridique de Forestiers Privés de France conseille et assiste les propriétaires forestiers en matière juridique et fiscale.

Pour obtenir une réponse à une question juridique, toute personne peut adresser une demande par mail à juristes@fransylva.fr ou par courrier à Forestiers Privés de France, Service juridique, 6 rue de la Trémoille – 75 008 PARIS.

Cette demande doit être précise et apporter le maximum de détails. Le cas échéant, des compléments d'informations ou des pièces seront demandées pour mieux traiter la demande.

Lorsqu'une demande nécessite des recherches ou une intervention importante, un devis est proposé, au regard du temps estimé pour la traiter. Après acceptation du devis, une réponse écrite sera adressée par mail ou par courrier.

Ce conseil juridique est facturé au temps passé, selon les tarifs suivants (tarifs 2023) :

| | Montant horaire HT |
|--|--------------------|
| Tarif normal (non adhérent FRANSYLVA) | 160 € |
| Tarif adhérent FRANSYLVA | 90 € |
| Tarif adhérent FRANSYLVA + abonné "Forêts de France" | 70 € |